

DÉCISION MUNICIPALE
N° 2024 - 89
En date du 1er octobre 2024

Objet : Manpower – contrat de prestation de service

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Considérant l'accroissement de l'activité dû à l'organisation de deux manifestations majeures : La Médiévale et le Marché de Noël sur le dernier trimestre.

Considérant que la commune à un besoin urgent d'agents techniques afin de renforcer les effectifs pour cette période.

Considérant la proposition commerciale faite par la société Manpower « Solution Manpower Délégation » sis 68 avenue Jean Jaurès – 95330 Domont – RCS 429 955 297 – relative à la mise à disposition de personnel

Considérant que le coût de la mise à disposition d'un agent est de 11,65 € brut par heure, que le coefficient facturé par Manpower s'élève à 1,96.

Monsieur le maire de Luzarches

DECIDE

Article 1^{er} : De conclure avec la Société Manpower, 68 avenue Jean Jaurès – 95330 Domont – RCS 429 955 297 – un contrat de mise à disposition de personnel.

Article 2 : Dit que le coût de la prestation s'élève à 11,65€ brut de l'heure et par agent.

Article 3 : Précise qu'un coefficient de 1,96 est appliqué pour chaque prestation.

Article 4 : Précise que ce contrat s'applique à compter de la signature et pour une période de 3 mois, renouvelable par tacite reconduction pour une même durée.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VAL-D'OISE



2024



Michel MANSOUX
Maire

Date de notification : 02 octobre 2024
Date de transmission au représentant de l'Etat : 1er octobre 2024
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)
Date de publication : 02 octobre 2024